Une image contenant texte, capture d’écran, Police, blanc

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

**ACCORD-Cadre DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**accord cadre de prestations juridiques en conseil et contentieux sur le territoire national y compris d’outrE-MER**

**reglement de consultation (RC)**

*Appel d’Offres ouvert*

***Date et heure limites de remise des offres :***

***06/03/2026 à 12h00 (heure de Paris)***

**Pouvoir adjudicateur**

APIJ

IMMEUBLE OKABE

67 AVENUE DE FONTAINEBLEAU

94270 LE KREMLIN-BICETRE

**Sommaire**

[ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION 3](#_Toc186796361)

[1.1 Objet du marché 3](#_Toc186796362)

[1.2 Maitre d’ouvrage 3](#_Toc186796363)

[1.3 Contexte et caractéristiques de l’opération 3](#_Toc186796364)

[1.4 Allotissement 3](#_Toc186796365)

[1.5 Durée du marché 4](#_Toc186796366)

[1.6 Lieu d’exécution des prestations 4](#_Toc186796367)

[1.7 Forme du marché 4](#_Toc186796368)

[ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION 5](#_Toc186796369)

[2.1 Mode de passation 5](#_Toc186796370)

[2.2 Forme juridique que devra revêtir le groupement 5](#_Toc186796371)

[2.3 Variantes 5](#_Toc186796372)

[2.4 Renseignement complémentaire 5](#_Toc186796373)

[2.5 Modifications de détail au dossier de consultation 5](#_Toc186796374)

[2.6 Délai de validité des offres 6](#_Toc186796375)

[ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION 6](#_Toc186796376)

[ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 6](#_Toc186796377)

[4.1 Dossier candidature 6](#_Toc186796378)

[4.2 Dossier offre 8](#_Toc186796379)

[ARTICLE 5 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 9](#_Toc186796380)

[5.1 Jugement des candidatures 9](#_Toc186796381)

[5.2 Jugement des offres 9](#_Toc186796382)

[ARTICLE 6 : CONDITION D’ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES 10](#_Toc186796383)

[6.1 Transmission électronique du pli 10](#_Toc186796384)

[6.2 Signature électronique 11](#_Toc186796385)

[6.3 Copie de sauvegarde 11](#_Toc186796386)

[6.4 Assurance et frais de transport 12](#_Toc186796387)

[ARTICLE 7 : DOCUMENT A REMETTRE PAR LE CANDIDAT AUQUEL IL EST ENVISAGE D’ATTRIBUER LE MARCHE 13](#_Toc186796388)

[ARTICLE 8 : VOIES DE RECOURS 13](#_Toc186796389)

# OBJET DE LA CONSULTATION

## Objet du marché

L’Agence Publique pour l’Immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public administratif sous tutelle du ministère de la Justice qui a pour mission de construire, rénover, et réhabiliter les palais de justice, les établissements pénitentiaires, les écoles de formation du ministère, en France métropolitaines et dans les départements et collectivités d’outre-mer.

L’accord-cadre vise à apporter un appui à la DJM (direction juridique et des marchés de l’APIJ), notamment en conseil sur certains sujets et contentieux relatif aux opérations sur le territoire national y compris en outre-mer

Plus précisément, le besoin en conseil vise à apporter des analyses aux questions juridiques complexes qui nécessitent des recherches approfondies. Ensuite, le besoin en contentieux a pour objectif d’assurer la gestion du litige par la rédaction de protocoles ou de mémoires, ainsi que la représentation juridique de l’APIJ aux audiences.

## Maitre d’ouvrage

L’Agence Publique pour l’Immobilier de la Justice (APIJ) qui intervient au nom et pour le compte du ministère de la Justice, agit en qualité de maître d’ouvrage.

## Allotissement

Le marché est divisé en 4 lots :

* Le lot n° 1 porte sur **le conseil et contentieux en droit public général et droit des personnes morales de droit public (fonction publique, finances publiques notamment)**
* Le lot n° 2 porte sur **le conseil et le contentieux du droit de la commande publique et contrats administratifs**
* Le lot n°3 porte sur l**e conseil et contentieux en droit privé général : constructions et assurances, RGPD, droit fiscal et droit du travail**
* Le lot n°4 porte sur **le** **conseil et contentieux du droit de l’urbanisme, environnement, acquisitions foncières.**

Chaque candidat pourra présenter une offre pour chacun des lots.

## Durée du marché

L’accord-cadre prendra effet à compter de sa notification pour une durée d’un an renouvelable 3 fois sans que sa durée de dépasse les 4 ans.

Le renouvellement de l’accord-cadre est tacite.

## Lieu d’exécution des prestations

Le lieu principal d’exécution des prestations est sur le territoire national y compris des régions et départements d’outre-mer.

## Forme du marché

Le présent marché est traité à prix global et forfaitaire.

Le présent marché est un accord-cadre mono-attributaire à bon de commande en application des articles R2162‐1 à R2162‐5 du code de la commande publique.

**Montant de l’accord-cadre par lot :**

**LOT 1 Conseil et contentieux du droit public général et droit des personnes morales de droit public** :

Sans minimum annuel

avec un maximum de 80 000€ HT annuel

**LOT** **2 Conseil et contentieux du droit de la commande publique et contrats administratifs** :

sans minimum annuel

avec un maximum de 80 000€ HT annuel

**LOT 3****Conseil en droit privé général : constructions et assurances, RGPD, droit fiscal et droit du travail**:

Sans minimum annuel

avec un maximum de 80 000€ HT annuel

**LOT 4 Conseil et contentieux en droit de l’urbanisme, environnement, acquisitions foncières** :

Sans minimum annuel

avec un maximum de 200 000€ HT annuel

# CONDITIONS DE LA CONSULTATION

## Mode de passation

L’accord-cadre est passé selon une procédure en appel d’offres ouvert en application des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

## Forme juridique que devra revêtir le groupement

Le marché peut être attribué à un candidat unique ou à un groupement.

En cas de groupement, le groupement attributaire pourra être solidaire ou conjoint avec mandataire solidaire.

Possibilité de présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et/ou de membres d’un ou plusieurs groupements :  **oui  non**

## Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

## Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres une demande écrite sur PLACE.

Une réponse précise sera alors adressée à tous les candidats.

Si, pendant l’étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d’apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l’étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date

## Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours (soit 6 mois) à compter de la date limite de remise des offres.

## Diversité Egalité Hommes/ Femmes

*« Le ministère de la Justice est engagé dans une démarche de promotion de la diversité et de l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A ce titre, il est attentif dans le choix de ses contractants comme dans la réalisation des prestations, au respect des dispositions législatives et réglementaires en la matière.*

*En application de l’article L.2112-2 du code de la commande publique, le titulaire doit s'engager, au titre de l'exécution du marché, dans une démarche d’amélioration continue de la qualité de ses pratiques sociales en matière de prévention des discriminations, ainsi que de promotion de l'égalité des chances et de la diversité, notamment l’égalité entre les femmes et les hommes (éga-conditionnalité).*

*La promotion de la diversité s'entend comme l'ensemble des moyens permettant de garantir l'égalité réelle de traitement entre tous les individus dans le domaine de l'emploi, indépendamment de leurs différences. Elle regroupe des actions de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des chances ».*

**La prise en compte de l’égalité femmes-hommes doit être limitée aux prestations qui font l’objet du marché et aux moyens humains affectés à l’exécution des prestations dudit contrat.** Dès lors, l’attributaire doit impérativement renseigner le questionnaire disponible via le lien ci-dessous, avant la date de notification du marché :

[**https://s1.sphinxonline.net/surveyserver/s/ENQUETES-JUSTICE/Diversite\_Discriminations\_Egalite\_2021/questionnaire.htm**](https://s1.sphinxonline.net/surveyserver/s/ENQUETES-JUSTICE/Diversite_Discriminations_Egalite_2021/questionnaire.htm)

Le questionnaire devra également être complété **2 mois avant la date de fin du marché** ».

## Prestations similaires

Le représentant du maître d’ouvrage se réserve la possibilité de passer un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence avec le titulaire pour l’achat de prestations similaires aux prestations décrites au présent accord-cadre, dans les conditions de l’article R2122-7 du Code de la commande publique.

# PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER DE CONSULTATION

Les pièces constitutives du dossier de consultation sont les suivantes :

* Le présent Règlement de la Consultation (RC)
* L’Acte d’Engagement (AE) et ses annexes :
  + Annexe 1 : Bordereau des Prix Unitaire (BPU),
  + Annexe 2 : Déclaration de sous-traitance (à compléter par le candidat, le cas échéant)
* Le Cahier des Clauses Particulières (CCP)
* le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)- à valeur non contractuelle

# PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d’une traduction en langue française certifiée conforme à l’original par un traducteur.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Les plis dématérialisés seront composés d’un dossier de candidature et d’un dossier d’offre :

## Dossier candidature

**Documents à fournir permettant au pouvoir adjudicateur de vérifier que les candidats disposent de l’aptitude à exercer l’activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l’exécution du marché.**

* **En cas de candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen - DUME**

La présente consultation permet une remise de candidature simplifiée, pré-rempli grâce à votre numéro SIRET et au programme « *Dites-le nous une fois* ».

Le candidat peut répondre via le formulaire en ligne de candidature DUME conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type.

Un guide est téléchargeable via le lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/daj/dume-espd>

Une fois le formulaire complété, des pièces complémentaires peuvent être transmises.

Ce formulaire peut être envoyé en amont des autres documents exigés dans la consultation, notamment en cas de groupement, pour permettre aux autres candidats du groupement de valider leur formulaire. Une fois le formulaire envoyé, il est possible de le modifier. Seul le dernier envoi sera pris en compte. Le candidat peut présenter sa candidature de manière simplifiée avec le DUME. Il complète alors le formulaire DUME et ajoute toutes les pièces relatives à l’aptitude professionnelle, capacité économique et financière et capacités techniques et professionnelles pour lesquelles DUME n’apparaît pas.

Si vous répondez via le DUME et décidez de sous-traiter une partie du marché ou de recourir aux capacités de sous-traitants pour exécuter une partie du marché, chaque sous-traitant devra remplir un DUME.

* **En cas de candidature hors format DUME**

Ce dossier devra contenir tous les éléments mentionnés dans l’avis d’appel public à la concurrence, à savoir, **pour chaque candidat, ou pour chaque membre du groupement :**

***Situation juridique du candidat***

* Une **lettre de candidature** complétée, avec, en cas de groupement, la désignation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1 version du 01/04/2019) ; en cas de groupement, une seule lettre de candidature est requise.
* Si le **candidat est en redressement judiciaire**, au sens de l'article L.631-1 du Code de commerce, ou est admis à une procédure équivalente régie par un droit étranger, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

***Capacité économique et financière***

* Une déclaration précisant **le chiffre d'affaires** global et le chiffre d'affaires concernant l'objet du marché, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles (ou formulaire DC2 "Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement") ;

***Capacités professionnelles et techniques***

* Une déclaration indiquant les **effectifs moyens annuels** du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
* Une **liste de 3 références maximum,** de services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans pourront être pris en compte. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Dans le cas où le candidat présenterait plus de références que ce qui est mentionné ci-dessus, les références supplémentaires (dans l’ordre de présentation) ne seront pas examinées.

* **Précisions sur la présentation de la candidature :**

En cas de groupement ou de sous-traitance, les pièces énumérées doivent être produites pour chaque membre du groupement ou des sous-traitants. En outre, en cas de sous-traitance, le candidat devra produire une déclaration signée par le sous-traitant indiquant qu’il mettra bien ses moyens à disposition.

Le candidat qui souhaite se prévaloir des capacités d'autres opérateurs économiques devra fournir les mêmes documents concernant ces opérateurs que ceux qui sont exigés de lui par le pouvoir adjudicateur. De plus, le candidat produira un engagement écrit de ces opérateurs justifiant qu'il disposera de leurs capacités pour l'exécution du marché.

Les candidats sont invités à utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature, dernière version du 1er avril 2019 disponible gratuitement sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>

Si les candidats sont dans l'impossibilité de produire les documents au titre de la candidature (entreprise de création récente essentiellement), ils peuvent justifier de leurs capacités financières et de leurs références professionnelles par tout autre moyen.

Le candidat indiquera une **adresse courriel valide** pour toute la durée de la consultation. Cette adresse constituera le media privilégié pour l’ensemble des échanges le cas échéants. Un interlocuteur identifié prendra en charge la responsabilité de traitement de toute correspondance.

Toute documentation commerciale est proscrite.

## Dossier offre

Le dossier offre devra comprendre les pièces suivantes :

* + - **L’acte d'engagement (AE)** à compléter et dater par une personne habilitée à engager le candidat, accompagné de ses annexes :
  + **Annexe 1 : le Bordereau des Prix Unitaire (BPU) complété**
  + **Annexe 2 : le tableau de répartition par cotraitant** (à compléter par le candidat, le cas échéant)
  + **Annexe 3 : Déclaration de sous-traitance** (à compléter par le candidat, le cas échéant)
    - **Le devis quantitatif estimatif (DQE)** complété (valeur non contractuelle)
    - **Un mémoire technique** portant sur l’organisation que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations.

Ce mémoire devra contenir :

- Le mode opératoire proposé par le candidat : le candidat présentera ses engagements concernant son mode de fonctionnement

- La présentation de l’équipe que le candidat s’engage à mettre à disposition de l’APIJ (équipe dédiée) : nombre d’intervenants, CV des associés et collaborateurs dédiés à l’exécution du marché ainsi que leurs certificats d’aptitudes à la profession d’avocat (CAPA) et les attestations d’inscription au barreau mentionnant la ou les spécialisations de l’avocat. Le candidat devra à ce titre présenter les expériences, spécialités, diplômes et qualifications de chaque intervenant.

- Deux exemples de livrables anonymisés : un exemple de note détaillée sur une question juridique complexe et exemple de mémoire en défense (accompagné de la requête associée). L’entreprise précisera la méthodologie et le temps passés effectués sur chacun des livrables.

Il sera apprécié que le candidat puisse démontrer, au travers des membres de son équipe dédiée, la connaissance des problématiques juridiques qui peuvent se poser dans un établissement public administratif comme l’APIJ.

# JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

## Jugement des candidatures

Conformément aux articles R.2144-1 à R.2144-7 du Code de la commande publique, les candidats qui se trouvent dans un cas d’interdiction de soumissionner, qui ne disposent pas de la capacité économique et financière, des capacités techniques et professionnelles ou qui ne peuvent produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur sont éliminés.

*Nota : Toutes les pièces demandées pour apprécier la candidature doivent être présentées par le ou les candidats. En cas de document manquant à ce stade, il pourra être demandé aux candidats concernés de compléter le contenu de leur dossier de candidature.*

## Examen des offres

Le Pouvoir Adjudicateur choisira l’offre économiquement la plus avantageuse selon la méthode décrite ci-après.

Les offres sont examinées et notées par lot. Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables, sont éliminées.

Toutefois, l’acheteur peut autoriser tous les candidats concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu’elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n’ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

## Critères d’attribution

L’examen des offres sera effectué en tenant compte des critères d’attribution arrêtés pour tous les lots de la manière suivante :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Critères | Sous-critères | Pondération |
| Prix | Montant du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) | 30 points |
| Valeur technique | Qualité de l’équipe dédiée, jugée au regard des CV présentés et de l’expérience des membres dans le traitement de dossiers complexes (30 points) | 70 points |
| Mode opératoire proposé pour mener à bien les commandes (30 points) |
| Méthodologie et temps passés associés aux deux exemples de livrables anonymisés (10 points) |

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de se faire communiquer, lors de l'examen des offres, les décompositions ou sous-détails des prix ayant servi à l'élaboration du prix qu'il estimera nécessaires.

Dans le cas où des erreurs arithmétiques ou de report seraient constatées au sein des pièces financières, d’un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d’un prix unitaire figurant dans l’offre, le candidat sera invité à confirmer le montant de ce prix rectifié, ce dernier sera alors pris en compte pour le jugement des offres.

Si le prestataire est sur le point d’être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire correspondant.

# CONDITION D’ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

## Transmission électronique du pli

Les candidats ont l’obligation de déposer leur pli sous forme dématérialisée sur la plateforme des achats de l’Etat (PLACE) à l’adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2790583&orgAcronyme=d3f>

Elles doivent, dans tous les cas, parvenir avant la date et l’heure limites indiquées sur la page de garde du présent règlement.

Les dossiers dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne sont pas retenus et seront détruits.

Nous vous invitons à prendre en compte les délais de téléchargement et les prérequis de la plateforme PLACE : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB, disquette ou tout autre support matériel) n’est pas autorisée.

## Signature électronique

Conformément à l’article L2132-2 du Code de la commande publique, lorsque les documents du marché sont transmis par voie électronique, ils doivent être présentés selon les modalités fixées par l’arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans les marchés publics.

Les documents qui peuvent être signés au moyen d’un certificat électronique sont :

* **L’acte d’engagement**

A l’issue de la procédure, et dans l’hypothèse où le candidat n’a pas signé son offre via une signature électronique lors de la remise de son offre, il sera demandé à l’attributaire de signer électroniquement son offre. Dans l’hypothèse où l’attributaire ne dispose pas de signature électronique, il lui sera alors demandé une signature manuscrite**.**

Dans le cas où le candidat opte pour la signature électronique, l’acte d’engagement doit être signé électroniquement (et non seulement le dossier .zip).

Il est également rappelé aux candidats que la signature manuscrite scannée ne peut remplacer la signature électronique.

Il est rappelé que l’acte d’engagement doit être signé par une personne habilitée à engager l’entreprise. Le certificat doit donc être établi au nom de la personne physique signataire des documents et habilitée à engager l’entreprise.

Les catégories de certificats de signature électronique conformes au RGS sont disponibles sur les listes de confiance à l’adresse suivante :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

Si le candidat utilise un certificat non référencé sur une liste de confiance, il doit fournir tous les éléments nécessaires à sa vérification.

Les certificats de signature PRIS V1 ne sont plus acceptés. Les formats de signatures acceptés sont XAdES, PAdES et CAdES.

La liste exhaustive des formats autorisés pour la transmission électronique des plis est la suivante : .zip, .pdf, .doc, .docx, .xls, et .xlsx.

Le candidat est invité à ne pas utiliser de macro-instructions dans les documents transmis et à faire en sorte que son offre ne soit pas trop volumineuse.

## Copie de sauvegarde

Le candidat qui effectue une transmission électronique de son offre peut effectuer, à titre de copie de sauvegarde de ces documents, une transmission sur un support dématérialisé, physique électronique ou sur papier.

En cas de transmission par voie électronique (dématérialisé), la remise s’effectue selon les modalités suivantes :

* Lettre recommandée électronique :
  + Liste des produits et services qualifiés par l’ANSSI pour la France (en pages 20-21) : liste-produits-et-services-qualifies.pdf (ssi.gouv.fr)
  + Liste des produits et services qualifiés pour l’Europe : eIDAS Dashboard (europa.eu)
* Tous les autres services qui permettent l’envoi et la réception de fichier en respectant les exigences de l’annexe 8 du code de la commande publique

En cas de transmission par voie papier, l’acte d’engagement devra être signé au moyen d’un certificat électronique conforme au RGS (voir ci-dessus).

L’enveloppe contenant la copie de sauvegarde doit être scellée et comporter la mention lisible

**« COPIE DE SAUVEGARDE - Marché Accord de prestations juridiques lot XX –**

***NE PAS OUVRIR* ».**

Elle devra ensuite :

* soit être déposée - du lundi au vendredi, sauf jour férié - (9h30 à 12h, 14h à 17h) contre récépissé au Direction juridique et des marchés à l’Agence Publique pour l’Immobilier de la Justice – 67 Avenue de Fontainebleau – 94 270 Le Kremlin-Bicêtre
* soit être adressée sous pli recommandé avec accusé de réception à l’Agence publique pour l’Immobilier de la Justice – Direction juridique et des marchés – 67 Avenue de Fontainebleau – 94 270 Le Kremlin Bicêtre

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas suivants :

1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;

2° Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Les offres devront, dans tous les cas, parvenir à l’APIJ avant la date et l’heure limites indiquées sur la page de garde du présent règlement. Les offres qui seraient remises, après la date et l'heure limites fixées ne seront pas retenues.

## Assurance et frais de transport

Les candidats sont responsables de l’assurance des prestations demandées pendant leur envoi à l’organisateur de la consultation. Les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. Les frais de transport des prestations des candidats sont pris en charge par eux –mêmes.

# DOCUMENT A REMETTRE PAR LE CANDIDAT AUQUEL IL EST ENVISAGE D’ATTRIBUER LE MARCHE

En application des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 et R. 2143-16 du Code de la commande publique fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession, la production de documents suivants sera exigée du candidat auquel il est envisagé d’attribuer le marché :

• Le certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants de l’impôt sur le revenu, l’impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée délivré par l’administration fiscale dont relève le demandeur.

• Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l’article L. 243-15 du Code de la sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions, datant de moins de 6 mois.

• la liste nominative des salariés étrangers employés par ce dernier et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2.

Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié :

• Sa date d'embauche ;

• Sa nationalité ;

• Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Le marché ne pourra être notifié que lorsque l’attributaire aura produit au représentant du pouvoir adjudicateur les documents administratifs mentionnés ci-avant

A ce titre, l’APIJ a souscrit, à la plateforme en ligne E ATTESTATIONS pour l’obtention de ces documents. En cas d’absence des documents ou de documents non conformes, le candidat recevra une alerte via E Attestations pour produire les documents demandés.

A défaut de réponse dans un délai de 10 jours à compter de la demande sur E-Attestations, ou en cas de fourniture de documents non valables, l’offre du candidat provisoirement retenu est écartée au profit du candidat arrivant à sa suite selon le classement établi dans le rapport d’analyse des offres. Ce dernier se verra attribuer le marché de façon provisoire sous réserve de produire ces mêmes documents dans les mêmes conditions de forme et de délai.

# VOIES DE RECOURS

La présente procédure est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

* Référé précontractuel prévu à l'article L.551-1 du code de justice administrative avant la signature du marché
* Référé contractuel prévu à l'article L. 551-13 du code de justice administrative, au plus tard 31 jours après la publication de l'avis d'attribution du marché
* Recours de pleine juridiction dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication d'un avis d'attribution ou de la date de notification au candidat du rejet de son offre

\*\*\*